

**REUNION AVEC LES AMBASSADEURS DE L'UE ET LES
PAYS CANDIDATS
Jeudi 22 juillet 2010**

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Je vous remercie de votre présence à ce déjeuner qui nous permet de faire le point sur la progression des travaux de la présidence belge du Conseil de l'Union avant l'interruption des vacances d'été.

Le Premier Ministre, le Ministre des Affaires étrangères et moi-même feront régulièrement appel à vous pendant les 5 prochains mois pour vous faire part des informations que vous pourriez juger utiles de relayer vers vos capitales respectives.

Le contexte

La présidence belge a démarré il y a 22 jours. Pour tous ceux qui l'ont préparée depuis plus de deux ans c'est presque une délivrance.

La fin de la période de transition institutionnelle et la longue préparation entamée notamment dans le cadre du trio ont

permis à la présidence belge de démarrer sur les chapeaux de roues.

Ce mois de juillet a été essentiellement consacré :

- À la présentation du programme devant le Parlement européen en séance plénière à Strasbourg ;
- Aux auditions des ministres belges devant les commissions parlementaires ;
- À la tenue de plusieurs Conseils informels ;
- A la tenue de 3 Conseils formel (Agriculture 6/7 juillet ; ECOFIN 13 juillet et CAG/CRE le 26 juillet)

Je reviendrai sur les débats qui ont été lancés et parfois les progrès qui ont été engrangés au cours de ce mois de juillet, mais permettez-moi d'aborder deux questions qui ont d'ores et déjà surgit en ce début de présidence :

- Le rôle de la présidence tournante sous le Traité de Lisbonne
- Les relations entre le Conseil et le Parlement européen

Le rôle de la présidence tournante sous le Traité de Lisbonne

Je lis et vous lisez aussi sans doute dans la presse, pas seulement dans la presse d'ailleurs mais également dans les compte rendus des sessions du Parlement européen, des remarques formulées au mieux sur un ton dubitatif, au pire sur un ton agressif à propos de la « pertinence » de la présidence tournante. En réalité la question est double :

La présidence tournante du Conseil a-t-elle encore un sens sous le Traité de Lisbonne ?

La Belgique, pays divisé par un conflit ethnico-linguistique avec un gouvernement en affaires courantes, n'est elle pas en train de dissoudre ce qui reste du rôle de la présidence tournante ?

En réponse à ces questions (que vous ne m'avez pas encore posées) je tiens, encore une fois, à vous faire part de nos conceptions pour ce qui concerne le rôle de la présidence du Conseil de l'Union.

1. Ce n'est pas la première fois qu'un pays change de gouvernement pendant sa présidence. C'est arrivé à plusieurs pays avant nous. Cela arrivera encore à plusieurs pays après nous. Toutes les fois que cela s'est produit la

situation a été gérée par le pays en question et par les institutions de l'Union. Dans le cas de la Belgique (et je suis sans doute le mieux placé pour le savoir) la présidence a fait l'objet de longs préparatifs au cours desquels tous les Etats membres et les institutions de l'Union ont été consultés. Vous qui vivez dans notre pays, vous pourrez constater à quel point cette 12^{ème} édition de la présidence belge bénéficie de l'appui de la population pour qui la construction européenne fait l'objet d'un large consensus. Enfin, l'implication d'un grand nombre de fonctionnaires qui possèdent une connaissance approfondie de l'Union européenne permettra quoiqu'il arrive d'assurer une transition en douceur si une nouvelle équipe gouvernementale devait prendre la relève avant la fin de l'année.

2. Nous considérons la présidence comme un service rendu par un pays à une institution : le Conseil des ministres pour une période de 6 mois. La création des nouveaux postes de président permanent du Conseil européen et de Haut Représentant pour la politique extérieure n'empêcheront pas la présidence tournante de présider 9 des 10 formations du Conseil. Et notre tâche principale consistera à poursuivre les efforts entamés par d'autres avant nous pour progresser dans le travail législatif. Un retard considérable s'est accumulé pendant la phase de

transition institutionnelle. Il nous incombe, à nous et aux présidences qui suivront de le résorber.

3. Ce n'est pas parce qu'elle est exercée par la Belgique que la présidence manquera d'ambition. Ceux qui ont lu notre programme (et je suis sûr que vous l'avez médité) peuvent témoigner de cette ambition. A cet égard, je voudrais souligner que la Belgique s'emploiera à explorer et à exploiter toutes les innovations du Traité de Lisbonne. Ce faisant, nous veillerons à établir des précédents qui, nous l'espérons permettront à l'Union d'être plus efficace dans son action. Nous ferons ceci en restant fidèles à la méthode communautaire.
4. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, le projet, l'ambition belge pour l'Europe pendant le deuxième semestre de 2010 c'est « remettre l'Europe en action ». Pour ce faire, la présidence belge a besoin de toutes les bonnes volontés. Celle des Etats membres bien sûr, mais aussi celle des institutions. Il faudrait être aveugle pour ne pas remarquer les nouveaux jeux de pouvoirs qui se jouent entre les différentes institutions : la Commission, le Conseil, le Parlement européen, le Président du Conseil européen, la Haute Représentante pour les relations extérieures de l'Union. Ces jeux de pouvoirs sont parfaitement logiques suite à l'entrée en vigueur du nouveau traité qui modifie les équilibres entre les institutions. Toutefois, le citoyen

européen ne comprendrait pas que ces jeux de pouvoirs nuisent à l'efficacité de l'Union au moment où celle-ci traverse une des pires crises de son histoire. Dans ce contexte, la présidence tournante doit veiller à ne pas devenir l'otage de ces jeux de pouvoirs. Elle doit au contraire veiller à la complémentarité des rôles et au développement d'une coopération vertueuse et bénéfique pour l'Union.

Les relations entre le Conseil et le Parlement européen

Comme vous le savez sans doute, ce sujet nous tient à cœur et il a fait l'objet d'un débat à la réunion informelle des ministres et Secrétaires d'Etat compétents pour les Affaires européennes, réunion que j'ai convoquée le 8 juillet dernier.

L'accroissement considérable des pouvoirs du Parlement européen est probablement l'innovation la plus importante du Traité de Lisbonne. En réalité, depuis leur élection directe en 1979, les parlementaires européens n'ont cessé d'accroître leurs pouvoirs grâce aux changements successifs des traités à commencer par l'Acte Unique.

Je rappelle que ceci s'est fait

- D'abord parce que les Etats membres l'ont voulu lors des négociations sur les changements des traités ;

- Ensuite parce que les parlementaires européens ont fait ce que nos parlementaires nationaux font aussi : exploiter le pouvoir acquis pour en acquérir encore davantage !

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne l'accroissement du pouvoir des parlementaires se manifeste surtout dans trois domaines:

- L'extension de la procédure de codécision à plus de 90% de la législation européenne ;
- La modification de la procédure budgétaire qui place désormais le Conseil et le Parlement sur un pied d'égalité ;
- Le rôle que le Parlement joue désormais dans le domaine des accords internationaux pour lesquels il doit donner son consentement (avec SWIFT le Conseil l'a appris à ses dépens).

Si je vous mentionne tout cela, c'est parce que je suis frappé en ce début de présidence par la surprise du Conseil à l'égard des modifications de comportement du Parlement qui ne sont que les conséquences de ce qui est écrit dans le traité de Lisbonne. Je crois que si le Conseil veut éviter une confrontation stérile avec le Parlement, il doit absolument réviser ses méthodes de concertation avec cette institution.

C'est d'ailleurs pourquoi dès novembre 2009 j'ai investi autant d'énergie à rencontrer les parlementaires européens. De leur côté, les ministres belges présidant une formation du Conseil

ont apporté un soin particulier à leurs relations avec le Parlement en assistant en personne aux débats concernant les sujets dont ils ont la charge. Je constate que cet investissement a payé. Grâce aux efforts de la présidence espagnole le Parlement a massivement approuvé :

- l'accord international sur l'accord international relatif à la lutte contre le financement du terrorisme (SWIFT)
- et la décision sur le service d'action extérieure.

Quant au paquet sur la supervision financière, le ministre des finances Didier Reynders a réussi à convaincre le Parlement européen de ne pas procéder au vote qui aurait rendu la deuxième lecture inévitable. Il a obtenu davantage de temps pour tenter de conclure un accord en première lecture en automne.

Je tenais à faire ce point sur le Parlement européen, parce que je constate que certains Etats membres ne sont pas nécessairement heureux des nouveaux pouvoirs acquis par le Parlement européen. Certains considèrent même qu'il conviendrait d'entamer un combat d'arrière garde pour défendre les prérogatives du Conseil voire celles de la Commission.

Je vous le dis très franchement, ceci serait un mauvais combat surtout si l'on considère tout le travail législatif qui nous attend, nous, et toutes les présidences qui vont nous suivre.

Les priorités de la présidence belge

J'hésite un peu à vous parler des priorités de la présidence belge

- d'abord parce qu'elles vous ont été transmises dès la fin du mois de juin ;
- ensuite parce que cela peut donner l'impression fautive que c'est la présidence tournante qui détermine l'agenda de l'Union.

Je vous propose donc d'aborder ici une dizaine de sujets pour lesquels nous espérons arriver à des résultats d'ici la fin de l'année.

1. La régulation et la supervision financière

Le ministre des finances n'a épargné aucun effort depuis le 1^{er} juillet pour faire avancer ce dossier. Les négociations avec le Parlement européen sont difficiles. Des progrès ont été accomplis à l'ECOFIN du 13 juillet. Des trilogues se poursuivront pendant l'été. Un Conseil ECOFIN supplémentaires sera convoqué le 7 septembre. L'objectif de la présidence belge reste inchangé : la nouvelle architecture financière doit être opérationnelle pour le 1^{er} janvier 2011. L'adoption par les Etats-Unis de leur propre législation dans le domaine de la régulation et la supervision ajoute encore à l'urgence de ce dossier.

2. La gouvernance économique

Les trois sessions de la Task Force présidée par Herman Van Rompuy ont permis d'avancer. Les sujets qui demeurent sur la table : « le semestre européen » et la possibilité de « sanctions » pour les pays qui dérogent aux règles de la rigueur budgétaire, sont des sujets difficiles. La Commission a fait des propositions courageuses. L'objectif ici consiste pour la Task Force à présenter pour approbation ses recommandations au Conseil européen d'octobre.

3. Le retour vers la croissance économique

Le Conseil européen de juin a permis d'adopter le cadre et la feuille de route de la stratégie UE2020. Le rôle de la présidence consistera à faire adopter les « initiatives phares » et en particulier celle sur l'innovation, la recherche et le développement qui fera l'objet d'un débat substantiel lors du Conseil européen de décembre. Je signale, par ailleurs, que relancer la croissance cela signifie aussi achever le marché intérieur. Sur la base des travaux du Commissaire Monti, nous nous attaquerons donc aux goulets d'étranglement et en particulier à celui provoqué par l'absence d'un brevet communautaire. Plusieurs réunions techniques ont déjà eu lieu sur ce thème.

4. Les Affaires sociales

Vous savez à quel point ce sujet est important pour la Belgique en cette année de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de recrudescence du chômage dans la plupart de nos pays. Vous avez sans doute suivi la réunion informelle des ministres en charge de l'emploi, de la santé et des affaires sociales. Vous savez donc que le Président du Conseil européen a assisté à une partie de cette rencontre qui lui a donné l'occasion d'affirmer que l'emploi était au centre de la croissance économique. S'agissant des lignes directrices emploi, la présidence belge s'évertue à tempérer le mécontentement du Parlement européen qui estime avoir été mis devant le fait accompli par la décision prise au Conseil européen de juin sans que le PE ait été consulté. Quant aux services d'intérêt général, il faudra sans doute attendre la tenue du 3^{ème} forum sur ce thème pour que la Commission prenne une initiative dont la nature (législative ou non législative) reste encore incertaine.

5. Le climat et l'environnement

Vous aurez noté les déclarations conjointes de la Commissaire et de la ministre belge en charge de l'environnement lors du Conseil informel sur la nécessité pour l'Union de parler d'une seule voix dans ce domaine et dans tous les autres domaines (non PESC) où l'Union doit s'exprimer sur la scène internationale. Ce sujet a d'ailleurs été amplement abordé lors

des dîners organisés par le ministre des Affaires étrangères. Il figurera sans doute à l'agenda du Conseil européen extraordinaire du 16 septembre qui abordera les relations de l'Union avec ses partenaires stratégiques.

6. Le budget de l'Union pour 2011

Voilà un domaine où la présidence compte établir un bon précédent dans ses relations avec le Parlement européen. C'est en effet la première fois que la procédure prévue par le Traité de Lisbonne sera mise en œuvre. Ce débat coïncidera avec la publication par la Commission de la « budget review ». De nos premiers contacts avec le Parlement et de la récente audition d'Alain Lamassoure par le Coreper, nous déduisons que le PE reste très tenté de lier les négociations sur le budget 2011 à un débat approfondi sur les futures perspectives financières et sur la nécessité de trouver de nouvelles ressources propres pour financer notamment les initiatives phares de la stratégie UE 2020.

7. La justice et les Affaires intérieures

Le Conseil informel des ministres des affaires intérieures, des ministres de la justice et de ceux responsables pour l'asile et la migration ont permis d'aborder des questions fondamentales comme la création d'un parquet européen ou le développement d'ici 2014 d'un plan opérationnel pour lutter contre la

criminalité transfrontalière. Le portail e-justice (un site internet destiné à informer les citoyens européens sur leurs droits dans l'ensemble des Etats membres et à aider les professionnels du droit dans leur travail quotidien) a été inauguré le 16 juillet. La présidence a profité de ce Conseil informel pour souligner le caractère prioritaire d'une politique d'asile européenne. Je rappelle enfin deux avancées majeures : l'accord avec le Parlement européen sur les données relatives au financement du terrorisme (SWIFT) ainsi que le feu vert donné par le Conseil à la coopération renforcée pour les divorces transfrontaliers.

8. Le Service d'action extérieure

Après le vote positif en plénière le 8 juillet à Strasbourg, le projet de décision devrait être adopté au prochain Conseil Affaires générales le 26 juillet. Beaucoup de travail reste à faire sur le règlement financier, la modification du règlement relatif au statut des fonctionnaires et le budget du Service. Nous estimons cependant que les choses progressent bien et que les décisions sur les deux règlements (qui devront être adoptés selon la procédure de codécision) pourraient tomber en automne. L'objectif de la présidence dans ce domaine est de permettre à la Haute Représentante de recruter au plus vite le personnel dont elle a besoin.

9. L'élargissement

Il faut s'attendre à une intensification du débat sur ce thème d'ici décembre surtout lorsque la Commission sortira ses rapports sur le progrès des travaux. Nous continuons de penser que les négociations d'accession avec la Croatie progresseront bien sous notre présidence. Nous espérons ouvrir un chapitre supplémentaire avec la Turquie dès que les critères pour procéder à une telle ouverture seront remplis. Le processus de screening pour l'Islande sera lancé sous la présidence belge. Pour ce qui concerne la région des Balkans occidentaux, dont l'avenir européen ne fait pas de doute, nous serons très attentifs aux progrès des réformes entreprises par chacun de ces pays. Pour ce qui concerne l'ARYM, le processus de screening pourrait être lancé en même temps que pour l'Islande si l'affaire du nom est résolue avant la fin de l'été.

10. L'initiative citoyenne

Depuis l'orientation générale du Conseil Affaires générales du 14 juin j'ai eu divers contacts avec la Commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen. L'objectif de la présidence belge est de parvenir à un accord en première lecture sur la proposition de règlement fixant les règles de base de l'initiative citoyenne pour décembre de cette année.

Conclusion

Voilà en 10 points les sujets qui nous tiennent le plus à cœur puisqu'ils sont aussi ceux sur lesquels des progrès concrets sont à la portée du Conseil.

J'aurais pu évoquer beaucoup d'autres dossiers. Comme vous l'aurez constaté ce n'est pas le travail qui manque.

Nous nous réjouissons de l'accueil et de la coopération des Etats membres et des institutions et je voudrais une fois encore insister sur le caractère collectif du travail de la présidence.

Bonnes vacances !